

Faits saillants

Budget 2022 PDI 2022-2031



Table des matières

4 Mots

Mot de la mairesse

Mot de la présidente du comité exécutif

Mot du directeur général

7 Faits saillants

Budget 2022 et PDI 2022-2031

Transition écologique

Solidarité, équité et inclusion

Démocratie, participation et innovation

Habitation

Sécurité publique

Urbanisme et mobilité durable

Développement économique

Culture, loisirs, parcs et sports

23 Budget de fonctionnement 2022

Un budget équilibré de 6,46 G\$

Fiscalité locale

Droits sur les mutations immobilières

35 Programme décennal d'immobilisations 2022-2031

Un PDI de 19,54 G\$

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

41 Arrondissements

Mot de la mairesse



Je suis très heureuse de vous présenter notre budget 2022 et le programme décennal d'immobilisations 2022-2031, qui nous permettent de bâtir sur les avancées réalisées au cours de notre premier mandat et d'adapter les services de la Ville aux besoins qui ont été exacerbés par la pandémie. Ce budget, cohérent et responsable, est tourné vers l'avenir. Il reflète nos priorités, qui sont aussi celles de la population montréalaise : l'habitation, la sécurité

urbaine, l'environnement, la qualité de vie dans les quartiers et la saine gestion des dépenses.

La relance verte et inclusive de notre métropole est bien en marche et se poursuivra au cours des prochaines années. Malgré la pandémie, nous avons réussi à concrétiser de nombreuses priorités, telles que l'adoption du Règlement pour une métropole mixte, l'adoption du Plan climat, la transformation de la rue Saint-Denis ou encore l'adoption du Plan directeur du parc Jean-Drapeau et ce, tout en assurant à Montréal la meilleure reprise économique au pays.

Le budget et le PDI que nous présentons aujourd'hui nous permettront d'assurer le succès de cette relance, tout en soutenant nos concitoyennes et nos concitoyens au quotidien. Ils nous offriront aussi les moyens d'affronter les défis qui attendent la Ville.

Avec une forte inflation anticipée pour la prochaine année, la population s'apprête à faire face à des augmentations de leurs dépenses quotidiennes liées au logement, aux aliments et au transport. Nous avons pris cette réalité en considération. Pour protéger le pouvoir d'achat des Montréalaises et des Montréalais, la hausse de taxes sera limitée à 2 %, tel que promis.

La situation sanitaire impose un contexte d'incertitude que nous avons également anticipé, et nous continuerons de soutenir la population, les entreprises, les commerçants et les personnes vulnérables.

Nous continuons de prioriser le développement de logements abordables, grâce entre autres à la Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables et aux 60 000 logements abordables que nous préparons. Cela permet de faciliter l'implantation et le maintien des familles à Montréal, ce qui contribue à la vitalité et à la mixité de la métropole.

Afin de faciliter le développement immobilier de la métropole dans le contexte de la relance économique, la Cellule facilitatrice, qui regroupe les acteurs du secteur immobilier montréalais, deviendra permanente.

De plus, pour aider nos commerçantes et nos commerçants, nous avons bonifié, pour la troisième année consécutive, les taux différenciés des taxes municipales non résidentielles. Cette mesure permettra de diminuer la facture des petits commerçants, grâce à un taux de taxe inférieur appliqué à la première tranche de 900 000 \$ de valeur foncière.

Cette mesure a déjà démontré toute sa pertinence, bénéficiant à de nombreux petits commerces. Les petits immeubles non résidentiels ont en effet profité d'un allègement fiscal important au cours des quatre dernières années. En 2022, cet allègement représente une baisse de taxes de 16,5 % pour les immeubles non résidentiels de moins de 900 000\$. Pas moins de 90 % des commerces ont profité de cette mesure jusqu'à présent.

En doublant le budget annuel dédié à l'itinérance, nous réitérons également notre engagement à ne laisser personne pour compte. La pandémie a frappé fort au sein de la population montréalaise, mais elle a également permis de générer un élan de solidarité. Nous entendons poursuivre dans cette voie.

Montréal est l'une des métropoles les plus sûres en Amérique du Nord, et nous agissons sur tous les fronts pour préserver ce caractère qui contribue à sa qualité de vie et à sa vitalité économique. D'ailleurs, vous pourrez constater qu'une enveloppe de 20 M\$, sur 4 ans, est prévue pour soutenir les organismes communautaires de Montréal qui font un travail crucial pour assurer la prévention de la criminalité. Pour soutenir le travail des policières et des policiers, nous avons également bonifié le budget du Service de police de la Ville de Montréal. Des escouades mixtes s'ajouteront d'ailleurs au SPVM. La sécurité publique de la métropole est une priorité qui nécessite un effort national, et nous continuerons de mobiliser les autres paliers pour assurer leur appui à cette importante responsabilité.

En 2022, nous continuerons d'être à l'écoute de la population et de nous donner les moyens de nous adapter à ses besoins. Depuis quatre ans, notre administration travaille à transformer Montréal pour en faire une ville plus sécuritaire, plus abordable, plus verte, plus inclusive et plus prospère. Le document budgétaire que nous présentons aujourd'hui contribuera à façonner cette métropole et son avenir.

La mairesse de Montréal,

Valérie Plante

Mot de la présidente du comité exécutif



La gestion des finances publiques est un processus rigoureux, qui doit se déployer de manière démocratique et en toute transparence. Au cœur de notre démarche, nous voulons faire écho à la voix citoyenne, prendre acte de ses besoins et de ses aspirations et, surtout, poser les gestes qui s'imposent pour l'avenir de Montréal. La population a d'ailleurs pu s'exprimer lors de la consultation prébudgétaire tenue au printemps. Elle a ainsi eu l'occasion de contribuer à la rédaction du document qui est aujourd'hui entre vos mains.

C'est un constat de longue date pour les municipalités du Québec, la taxe foncière ne suffit plus à financer les nouvelles responsabilités qui incombent aux villes, et encore moins celles de Montréal. C'est pourquoi nous mettons en place, dès la première année de notre mandat, un grand chantier sur la fiscalité, qui mobilisera l'ensemble de la communauté montréalaise. Ceci nous permettra de revoir nos façons de faire, d'implanter des mesures d'éco-fiscalité et de diversifier nos sources de revenus afin de nous adapter aux nouvelles réalités. Le développement économique et l'environnement doivent aller de pair et c'est ce que notre administration concrétisera, avec la population.

Le moment est venu de rebâtir la métropole ensemble. Nous sommes déterminés à maintenir le cap dans la gestion responsable des deniers publics, à poser des actions concrètes pour relancer les différents secteurs d'activités et à bonifier l'offre de services de proximité aux citoyennes et aux citoyens. Pour y parvenir, nous répondons aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, en nous appuyant sur les mécanismes et les outils à notre disposition, soit un budget de 6,46 G\$ ainsi qu'un programme décennal d'immobilisations 2022-2031 totalisant 19,54 G\$.

Le budget que nous vous présentons vise à établir une équité financière, tout en préservant le pouvoir d'achat et la capacité de payer des ménages montréalais, qui devront faire face à des hausses de dépenses causées par une importante inflation. C'est pourquoi, tel que promis, la hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal est limitée à 2% pour les immeubles résidentiels et à 1,5% pour les immeubles non résidentiels.

Afin d'aider davantage de familles montréalaises à se loger, nous allouons 111 M\$ au budget de 2022 pour mener à terme notre stratégie de 12 000 logements sociaux et abordables. Nous investissons également 116,1 M\$ au PDI pour accélérer l'acquisition de terrains et d'immeubles à des fins de logements sociaux. Et nous dédions 3,4 M\$, en 2022, aux programmes favorisant l'accès à la propriété.

De plus, dans un souci d'offrir des milieux de vie inclusifs, où toutes et tous peuvent trouver leur place, nous attribuons 10 M\$ au budget 2022 à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. De ces sommes, nous octroyons 5,9 M\$ spécifiquement aux initiatives en soutien aux personnes en situation d'itinérance et aux actions en matière de cohabitation sociale et de médiation.

En cohérence avec nos cibles environnementales, nous répondons aux besoins urgents en matière de lutte contre les changements climatiques et d'accélération de la transition écologique en attribuant 4,1 M\$ au déploiement de l'ambitieux Plan climat 2020-2030 de la Ville et en dédiant une large part du PDI exclusivement à des projets environnementaux. Ces investissements nous permettront de protéger et de verdir nos espaces naturels, de réduire notre empreinte carbone et de mettre en place des solutions écologiques innovantes, telles que la mise en œuvre des écoquartiers et le déploiement d'initiatives en mobilité durable.

Pour répondre aux futurs besoins de déplacements, nous entendons définir collectivement, par le biais d'une consultation publique, la vision à long terme de la métropole en matière de mobilité sécuritaire et durable. La mobilité ne sera pas en reste, grâce à l'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 ainsi qu'à notre implication dans la réalisation de chantiers porteurs, comme le SRB Pie-IX, le REM de l'Ouest et de l'Est, ainsi que le prolongement de la ligne bleue du métro. Nous continuons aussi d'encourager les initiatives axées sur la sécurité routière et nous investissons massivement dans le transport actif avec, entre autres, 272,3 M\$ dédiés au réseau cyclable montréalais.

Afin de proposer des gestes structurants pour favoriser une économie verte, résiliente et inclusive à long terme, nous nous dotons d'une enveloppe budgétaire annuelle totalisant 50 M\$ pour déployer une nouvelle stratégie de développement économique, renouveler celle du centre-ville et maintenir notre appui à l'écosystème économique montréalais.

Finalement, ne pouvant faire fi des années de sous-investissements dans l'entretien et le maintien des infrastructures, notamment celles de l'eau et du réseau routier, nous consacrons 51% (9,91 G\$) du PDI au comblement de cet important déficit. Nous allouons également 2,85 G\$ du PDI aux infrastructures de nos parcs et de nos terrains de jeu pour la mise à niveau de certains équipements, le réaménagement de secteurs et la sécurisation des accès aux sites.

Nous sommes prêts à réaliser de grandes choses pour Montréal et la planification financière que nous présentons dans le cadre du budget 2022 et du PDI 2022-2031 nous donnera l'impulsion nécessaire pour y parvenir. Il s'agit d'un travail collectif que nous entendons mener de concert avec les citoyennes et les citoyens, ainsi qu'avec l'ensemble du personnel de la Ville. À terme, les bénéfices que nous retirerons de cet exercice nous permettront de léguer aux futures générations une métropole à la hauteur de nos aspirations.

La présidente du comité exécutif,

Dominique Ollivier

Mot du directeur général



L'année 2021 s'est déroulée sous le signe de la résilience. Les impacts de la pandémie ont continué et continueront à se faire sentir. C'est pourquoi nous devons bâtir l'avenir de notre ville en tenant compte de cette nouvelle réalité.

Montréal va accélérer sa transformation en 2022, en une ville plus verte, plus abordable et plus sécuritaire pour ses citoyennes

et ses citoyens. Avec une contribution de près de 2 G\$ par année à son programme décennal d'immobilisations (PDI), la Ville fait sa juste part dans la relance de la métropole.

Je suis fier que le budget 2022 ait été élaboré en pleine cohérence avec Montréal 2030, notre plan stratégique qui guide, depuis un an déjà, les actions de la Ville autour d'une vision claire et commune. L'alignement des ressources financières et humaines pour l'année 2022 se fonde d'ailleurs sur les grandes orientations de ce plan transversal pour l'administration, soit la transition écologique, la solidarité, l'équité et l'inclusion, l'innovation et la créativité, ainsi que la démocratie et la participation.

La consultation prébudgétaire que nous avons menée encore une fois cette année a permis à la population et des organismes montréalais de se prononcer, notamment, sur la relance économique, la transition écologique et l'attractivité de Montréal pour les familles.

Par ailleurs, grâce au budget participatif, les citoyennes et citoyens ont eu, pour la première fois, leur mot à dire sur l'allocation d'une partie du budget municipal, en plus de pouvoir proposer plusieurs projets que nous allons réaliser. Pour aller encore plus loin, nous avons décidé de renouveler cet exercice de participation citoyenne en 2022, en plus de bonifier graduellement les montants qui y seront alloués. À terme, dès 2025, 60 M\$ y seront consacrés annuellement.

Ce mouvement de transformation de la métropole repose en grande partie sur les forces vives que nous retrouvons au sein des équipes de la Ville de Montréal. Je tiens donc à remercier chaleureusement chacune et chacun des 28 000 employés de la Ville pour leur résilience, leur créativité et leur dévouement, particulièrement dans le contexte difficile et incertain des deux dernières années. Ces efforts sont inspirés par une volonté profonde de servir l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais.

Le directeur général,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Lamontagne'. The signature is fluid and stylized, with a large initial 'S' and a distinct 'L'.

Serge Lamontagne, MBA, ASC

Faits sillants

Budget 2022 et PDI 2022-2031

La Ville de Montréal présente un budget de fonctionnement équilibré de 6,46 G\$ pour 2022 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de 19,54 G\$. Cette programmation budgétaire permettra de poursuivre la relance verte et inclusive de la métropole, tout en assurant une gestion rigoureuse des finances municipales. Il s'agit d'un budget responsable, qui répond aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Bien que la situation liée à la pandémie de la COVID-19 se soit stabilisée en 2021, ses effets se font toujours sentir. Elle a notamment exacerbé plusieurs enjeux, tels que la pénurie de logements abordables et les iniquités déjà existantes. Elle a aussi fragilisé un nombre important d'entreprises et de commerces, en particulier au centre-ville. De plus, l'administration municipale doit encore composer avec deux grandes incidences que la crise a eues sur ses finances : d'abord une diminution temporaire de certains revenus et des coûts élevés liés à des dépenses imprévues pour soutenir la population et planifier la relance.

C'est ainsi que pour élaborer son budget de fonctionnement 2022 et le PDI 2022-2031, la Ville a tenu compte de sa capacité financière et s'est donné les moyens de relever les défis auxquels elle doit faire face, tout en répondant aux besoins et aux aspirations de la population. Ce document permettra de rendre la métropole encore plus résiliente face à la pandémie et de préparer l'avenir. Concrètement, ce budget permettra de renforcer la

sécurité publique, d'accompagner les populations les plus vulnérables, d'assurer le développement de milieux de vie abordables pour toutes les familles et d'accélérer la transition écologique, tout cela en continuant de fournir des services de qualité au quotidien.

Améliorer le processus budgétaire

Ce nouveau budget résulte d'un processus participatif, auquel les Montréalaises et les Montréalais ont été conviés. Par exemple, la Ville a tenu une consultation prébudgétaire au printemps 2021 pour une troisième année consécutive. À travers un sondage en ligne ou des opinions écrites, la population et les organismes montréalais ont pu donner leur avis sur plusieurs thèmes, tels que la relance économique, la transition écologique et l'attractivité de la métropole pour les familles.

Fort du succès de son premier budget participatif, la Ville de Montréal a décidé de renouveler et de pérenniser l'exercice, notamment en augmentant de manière significative les sommes qui y seront



allouées. En permettant à la population de décider de l'affectation d'une partie du budget municipal, en proposant puis en choisissant des projets à réaliser, le budget participatif contribue à accroître la participation citoyenne dans l'élaboration et la réalisation du budget de la Ville.

À l'été, la Ville a également publié un premier cadre budgétaire préélectoral. Ce nouvel exercice a permis de présenter, en toute transparence, la situation financière pour les années 2022 à 2024, de bien comprendre les défis budgétaires à relever et d'anticiper les choix menant à l'équilibre, tout en soutenant la préparation du présent budget.

Enfin, la Ville présente, pour la deuxième année, un programme décennal d'immobilisations (PDI), plutôt qu'un programme triennal d'immobilisations (PTI), afin d'assurer sur le long terme une planification stratégique et intégrée de ses investissements.

Préparer le budget et le PDI selon Montréal 2030

À toutes les étapes, la confection du budget 2022 et du PDI 2022-2031 s'est faite en prenant en considération les aspirations de la population et de la société civile, identifiées au plan stratégique Montréal 2030. La Ville a ainsi pu améliorer l'alignement de ses ressources financières et humaines, notamment en fonction des quatre orientations incontournables de Montréal 2030 : la transition écologique ; la solidarité, l'équité et l'inclusion ; la démocratie et la participation ; l'innovation et la créativité.



Transition écologique

Face à l'urgence climatique, la Ville entend accélérer la transition écologique, principalement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030, en s'engageant pour un avenir zéro déchet et en enracinant davantage la nature en ville. Ses nombreuses interventions aideront à faire de Montréal une ville plus résiliente, inclusive et carboneutre.

Mettre en œuvre le Plan climat

Pour atteindre les cibles ambitieuses et nécessaires du Plan climat 2020-2030, la Ville doit agir sur tous les fronts. Ainsi, elle poursuivra des études pour la mise en place d'un projet pilote de « zone à faible émission » et élaborera une méthodologie pour réserver une partie de ses investissements pour des infrastructures naturelles et innovantes. Elle publiera également la première reddition de comptes annuelle du Plan climat.

En matière d'écofiscalité, la Ville compte mettre en place, à partir de 2023, deux nouvelles mesures qui contribueront à financer ses activités. D'une part, une tarification volumétrique sera élaborée pour la consommation d'eau des immeubles non résidentiels. D'ailleurs, une « facture à blanc » sera envoyée en 2022 afin de sensibiliser les propriétaires et les locataires de commerces et d'industries à cette nouvelle solution. D'autre part, le territoire d'application de la taxe foncière applicable aux parcs de stationnement sera élargi de manière graduelle.

Afin de contribuer à la protection hydraulique des quartiers et augmenter la capacité de rétention naturelle de l'eau, la Ville lancera un programme d'investissement en infrastructures vertes, complémentaire au programme de drainage.

Par ailleurs, la Ville déploiera la Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026, qui vise à faire passer le nombre d'hectares cultivés de 120 à 160, et lancera un programme de réfection des jardins communautaires.

Mise en œuvre du Plan climat

4,1 M\$ au budget 2022

Infrastructures vertes

45 M\$ au PDI 2022-2031

Agriculture urbaine

10 M\$ au PDI 2022-2031

Réduire et valoriser les matières résiduelles

Conformément aux priorités du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025, la Ville :

- Produira une stratégie pour réduire le gaspillage vestimentaire et alimentaire;
- Continuera de déployer la collecte des matières organiques dans les logements de neuf unités ou plus ainsi que dans les industries, les commerces et les institutions, en priorisant les écoles;
- Distribuera des outils de collecte pour les matières organiques et recyclables, et renouvellera certains de ses outils;
- Planifiera l'application de la responsabilité élargie des producteurs de matières recyclables, y compris la consigne élargie.

Dans le même esprit, la Ville mettra en service le centre de compostage de Saint-Laurent et le centre de biométhanisation de Montréal-Est, et révisera la planification des autres centres pour répondre adéquatement aux besoins à long terme.

Outils de collecte

40,2 M\$ au PDI 2022-2031

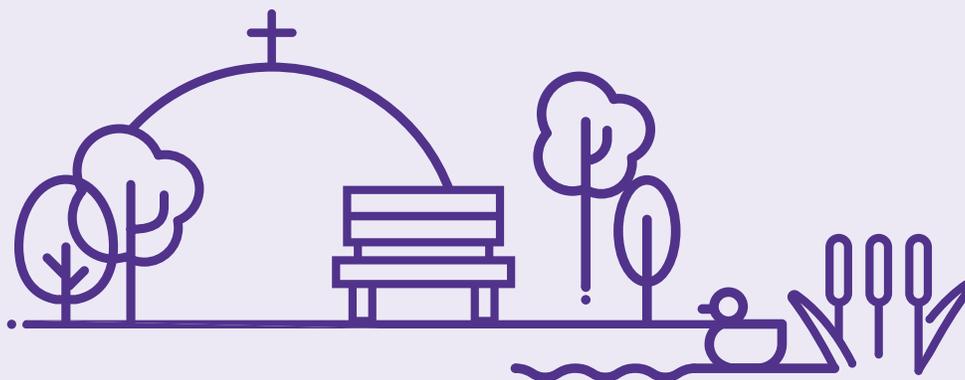
Centre de compostage Saint-Laurent

40,9 M\$ au PDI 2022-2031

Centre de biométhanisation Montréal-Est

75,9 M\$ au PDI 2022-2031





Réduire la pollution

La Ville poursuivra l'amélioration de son réseau de surveillance de la qualité de l'air et révisera les règlements sur les émissions de contaminants dans l'air, ainsi que les règlements sur les rejets dans l'eau.

Pour ses propres bâtiments, elle révisera et appliquera la Politique de développement durable dans les immeubles municipaux et mettra en place diverses actions pour réduire l'empreinte écologique de ses 30 immeubles les plus importants.

En outre, pour diminuer son impact environnemental, elle continuera à remplacer les véhicules municipaux désuets par des modèles électriques ou hybrides. Son objectif : se doter d'un parc de véhicules sous-compacts 100 % électriques d'ici 2030.

Transition écologique – Immeubles municipaux

145,1 M\$ au budget 2022–PDI 2022-2031¹

Protéger la nature

En 2022, la Ville poursuivra la mise en œuvre du Plan nature et sports, adopté en 2021. Ce plan présente sa vision et ses priorités d'intervention concernant les enjeux environnementaux, ainsi que les besoins actuels et futurs de la population en matière de parcs, d'espaces verts et de mode de vie actif.

Afin d'augmenter à 10 % la part de milieux naturels protégés, des investissements sont prévus pour la préservation des boisés, des habitats ainsi que des milieux humides et hydriques. De plus, la Ville maintiendra la lutte contre l'agrile du frêne et, d'ici 2030, plantera près de 500 000 arbres sur les domaines privé et public. Le développement et la mise en œuvre d'un projet récurrent de valorisation du bois abattu s'ajoutent à sa stratégie.

De même, elle poursuivra le développement du Grand parc de l'Ouest, du nouveau parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise, près de l'échangeur Turcot, et d'un grand parc dans l'Est de la ville. Au Technoparc Montréal, la planification de l'agrandissement du parc-nature des Sources continuera, en vue de protéger la biodiversité de ce secteur stratégique.

Afin d'offrir à la population un contact au quotidien avec la nature, la Ville prévoit mettre en place un réseau de corridors verts favorisant la mobilité et assurant l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs et les espaces publics, en adéquation avec les projets de liens verts déjà amorcés.

Enfin, la Ville poursuivra les aménagements du parc Frédéric-Back, réhabilitera les berges des grands parcs et aménagera le parc riverain qui remplacera le port de plaisance de Lachine.

Espaces protégés – Acquisitions

268,1 M\$ au PDI 2022-2031

Arbres – Plantation et agrile du frêne

281,7 M\$ au PDI 2022-2031

Grand parc de l'Ouest

54,3 M\$ au PDI 2022-2031

Parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise

61,6 M\$ au PDI 2022-2031

Corridors verts

51,7 M\$ au PDI 2022-2031

Parc Frédéric-Back

117,5 M\$ au PDI 2022-2031

Berges des grands parcs

102,1 M\$ au PDI 2022-2031

¹ Budget de fonctionnement 2022 : 0,1 M\$; PDI 2022-2031 : 145 M\$.

Solidarité, équité et inclusion

Pour préparer l'avenir de Montréal, la Ville mise sur un tissu social fort et solidaire. À cette fin, elle doit faire face, avec ses nombreux partenaires, aux enjeux de discrimination, d'exclusion et d'iniquité. Elle redoublera aussi d'efforts pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables et pour assurer des milieux de vie sains, inclusifs et sécuritaires.

Soutenir les personnes en situation d'itinérance et réduire les inégalités

La Ville de Montréal contribuera activement à lutter contre l'itinérance, l'insécurité urbaine et les inégalités. Ainsi, les sommes allouées aux mesures de soutien aux personnes en situation d'itinérance et aux actions en matière de cohabitation et de médiation sociale seront doublées.

De plus, elle négociera le renouvellement de l'entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en actualisera l'analyse des besoins et élaborera une stratégie montréalaise en réduction des méfaits. Enfin, elle mettra en œuvre le programme Quartiers intégrés et résilients 2030 dans les quartiers à forte concentration de vulnérabilités.

Soutien aux personnes en situation d'itinérance
5,9 M\$ au budget 2022

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion
10 M\$ au budget 2022

Quartiers intégrés et résilients 2030
28,3 M\$ au budget 2022-PDI 2022-2031²

Lutter contre toutes les discriminations

La Ville de Montréal reconnaît le caractère systémique du racisme et des discriminations et s'engage à les combattre, notamment en favorisant le respect des droits fondamentaux et en assurant l'accessibilité des services municipaux.

À cette fin, le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques finalisera la rédaction des actions et recommandations d'un futur plan d'action qui portera entre autres sur les ressources humaines de la Ville et la sécurité publique sans profilage. Des mécanismes de suivi seront mis en place pour évaluer l'impact social des changements proposés.

La Ville fera aussi progresser le Chantier en accessibilité universelle 2020-2024 pour rendre ses pratiques plus performantes et inclusives, et pour lutter contre le capacitisme, soit la discrimination fondée sur la capacité physique, à l'égard des personnes vivant avec une limitation fonctionnelle.

En 2022, la Ville verra également à :

- Élaborer une stratégie de lutte contre les discriminations basée sur les droits fondamentaux;
- Élargir la portée de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur et consolider des projets au bénéfice des migrants à statut précaire;
- Élaborer un cadre de valorisation de la diversité ethnoculturelle.

Accélérer l'intégration et l'inclusion en emploi

Pour améliorer l'intégration économique des personnes immigrantes, la Ville déploiera la Stratégie Montréal inclusive au travail 2022-2024.

Pour favoriser la diversité dans ses propres effectifs, la Ville mettra en œuvre les mesures prévues au Plan directeur pour la diversité, l'équité et l'inclusion en emploi 2021-2023. Celui-ci propose des cibles ambitieuses d'embauche et de représentation, notamment une cible globale d'embauche de 33 % pour les personnes issues de minorités visibles et ethniques, ainsi que des cibles d'embauche et de promotion de 25 % chez les gestionnaires et les cadres de direction.



² Budget de fonctionnement 2022 : 1,7 M\$; PDI 2022-2031 : 26,6 M\$.

Démocratie, participation et innovation

La qualité de vie de la communauté montréalaise passe, entre autres, par une participation publique dynamique, un accès à l'information facilité et des milieux de vie innovants. En 2022, la Ville intensifiera ses efforts pour inviter la population à prendre davantage part à la vie publique municipale, pour accroître la transparence, pour améliorer l'expérience citoyenne et pour repenser la ville de concert avec la population.

Renforcer la participation publique

Soucieuse d'encourager la participation publique et l'engagement citoyen, la Ville continuera d'améliorer ses pratiques dans ces domaines. D'une part, en renforçant les processus et les mécanismes de participation déjà disponibles afin de les rendre plus inclusifs et accessibles. Et d'autre part, en invitant les citoyennes et les citoyens à profiter de l'intelligence collective pour agir sur la Ville et pour transformer leur quotidien et leur milieu de vie.

Amorcer la réalisation des projets du budget participatif

En 2021, la Ville a lancé avec succès un premier budget participatif à l'échelle de Montréal, ce qui a donné à la population l'occasion d'influencer l'affectation d'une partie du budget municipal. Celle-ci a pu proposer des idées pour contribuer à la transition écologique et sociale. Elle a ensuite voté et choisi les projets à réaliser. En 2022, la Ville et les arrondissements concernés amorceront la planification et la réalisation des sept projets lauréats.

Forte de cette première expérience, la Ville renouvelle l'exercice et va augmenter de manière graduelle les montants qui y seront alloués d'ici 2025. À terme, 60 M\$ seront consacrés chaque année à la réalisation des projets du budget participatif.

Projets du budget participatif

515 M\$ au PDI 2022-2031

Accélérer la transformation numérique de la Ville

Pour se rapprocher de la population montréalaise, la Ville doit pouvoir compter sur les communications numériques, moteurs incontournables de la vie quotidienne. Elle continuera donc de développer des services numériques et des fonctionnalités sur montreal.ca.



Convaincue que les données ouvertes sont un levier essentiel à la démocratie et à l'innovation, notamment en matière de développement économique et social, la Ville s'emploiera à faire progresser le projet de gouvernance des données ainsi qu'à animer et mobiliser la communauté de Montréal sur la question. Pour ce faire, elle appliquera la Charte des données numériques et accroîtra la publication de données ouvertes sur ses activités.

Pour sa part, la cour municipale mettra en œuvre les premières phases d'implantation de la « cour numérique », avec des systèmes modernisés pour soutenir les processus judiciaires.

Services numériques de montreal.ca

1,9 M\$ au PDI 2022-2031

Cour numérique

21 M\$ au Budget 2022-PDI 2022-2031³

Favoriser l'expérimentation

En collaboration avec ses partenaires, la Ville poursuivra la mise en œuvre des divers projets de mobilité, d'accès à l'alimentation et de réglementation municipale promus par Montréal en commun. Ce programme, réalisé dans le cadre du Défi des villes intelligentes du gouvernement du Canada, vise à repenser la ville au moyen de projets expérimentaux et novateurs.

³ Budget de fonctionnement 2022 : 0,5 M\$; PDI 2022-2031 : 20,5 M\$.

Habitation

L'enjeu du logement, déjà préoccupant avant la pandémie, s'est aggravé à Montréal, si bien que de nombreux ménages ont de la difficulté à trouver un lieu d'habitation abordable. La Ville intensifiera donc ses efforts pour améliorer et développer l'offre existante, particulièrement à l'intention des familles de la classe moyenne et des personnes à faible revenu ou vulnérables.

Investir dans le logement social et abordable

Parmi les moyens dont elle dispose en matière d'habitation, la Ville s'est engagée à mener à terme la Stratégie de 12 000 logements sociaux et abordables et à mettre en application le nouveau Règlement pour une métropole mixte.

La Ville établira également une nouvelle stratégie ambitieuse pour la réalisation et la protection de logements abordables, qui permettra notamment de soutenir la construction de 60 000 nouveaux logements au cours des 10 prochaines années. Cette stratégie prévoit entre autres une utilisation optimale des terrains déjà à sa disposition et l'adoption d'une certification en salubrité pour les propriétaires.

En outre, la Ville accélérera les acquisitions de terrains et d'immeubles à des fins de logement social et abordable, en poursuivant l'application du droit de préemption et en saisissant des occasions d'achat de gré à gré.

Naturellement, la Ville s'efforcera de maximiser les retombées des fonds fédéraux et provinciaux disponibles pour lancer de nouveaux projets de logement social et abordable, et elle négociera avec les gouvernements du Québec et du Canada le renouvellement des ententes en matière d'habitation.

De plus, les programmes d'immobilisations seront utilisés pour investir dans les travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public, qui sont notamment nécessaires à la concrétisation des projets de logements sociaux et communautaires.

Stratégie 12 000 logements

111 M\$ au budget 2022

Travaux d'infrastructures et d'aménagement

55,8 M\$ au PDI 2022-2031

Acquisition de terrains et d'immeubles

116,1 M\$ au PDI 2022-2031

Bonifier les programmes existants

Pour aider un plus grand nombre de familles montréalaises à se loger, la Ville bonifiera ses interventions pour favoriser l'accès à des propriétés abordables, notamment en rehaussant les montants admissibles au programme d'acquisition résidentielle afin qu'il reflète les nouvelles réalités du marché immobilier.

Dans le même esprit et conformément au Plan climat, la Ville mettra en œuvre ses nouveaux programmes d'aide à la rénovation durable, notamment le programme RénoPlex, qui a connu un immense succès en 2021.

Après avoir haussé, en 2021, sa contribution au budget du service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Ville pérennisera le mandat de soutien aux ménages sinistrés et sans-logis confié à l'organisme, ainsi que le dispositif d'aide destiné à ces ménages.

Aide à la rénovation durable

17,1 M\$ au budget 2022

Aide aux ménages sinistrés et sans-logis

3,4 M\$ au budget 2022



Sécurité publique

En tout lieu et à toute heure, la population de Montréal doit pouvoir vivre en sécurité. Avec toutes les parties concernées, la Ville augmentera les ressources allouées à la sécurité publique, notamment pour lutter contre les violences armées et les groupes criminalisés, tout en bonifiant les services de prévention et d'intervention psychosociale. Cette action concertée permettra de maintenir le caractère sécuritaire de Montréal et d'y augmenter la qualité de vie.

Travailler de concert avec la communauté

L'année 2022 verra le déploiement des dernières équipes de concertation communautaire et de rapprochement (ECCR). Dans les secteurs du centre-ville, du nord-est et du sud-ouest de l'île de Montréal, les ECCR interviennent où les enjeux de sécurité urbaine et de cohabitation sociale se manifestent, permettant d'engager la population et les partenaires dans la résolution des conflits.

Dans le même esprit, la Ville consolidera plusieurs initiatives de sécurité urbaine, notamment le déploiement de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS). Mise sur pied en 2021, celle-ci est composée d'intervenantes et d'intervenants sociaux qui désamorcent rapidement des situations de crise et accompagnent les personnes vulnérables. À terme, l'EMMIS devrait être à l'œuvre 24 h/24 sur tout le territoire montréalais.

Enfin, pour soutenir des initiatives communautaires, la Ville renforcera les programmes de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes ainsi que les programmes d'actions citoyennes en sécurité urbaine, notamment en y investissant davantage.

Équipes de concertation communautaire et de rapprochement (ECCR)

3,1 M\$ au budget 2022

Initiatives pour la sécurité urbaine⁴

5,6 M\$ au budget 2022

Consolider les ressources de la police

Afin que Montréal demeure l'une des métropoles les plus sûres en Amérique du Nord, la Ville augmentera de 45 M\$ le budget du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour un budget total de 724,1 M\$. Ce financement additionnel et récurrent permettra au SPVM d'avoir les ressources nécessaires pour mener à bien ses actions, notamment pour lutter contre les armes à feu et le crime organisé.



De plus, dès 2022, les policières et les policiers seront graduellement équipés de caméras corporelles. Le centre d'appels 911 déménagera afin d'offrir une réponse rapide et de proximité sur tout le territoire.

En matière de lutte contre les violences conjugales, une nouvelle section spécialisée entrera en fonction. Les victimes recevront ainsi un accompagnement plus personnalisé et les agresseurs seront orientés vers les ressources appropriées.

Caméras corporelles

17 M\$ au budget 2022-PDI 2022-2031⁵

Centre d'appels 911

52,6 M\$ au PDI 2022-2031

Lutte contre les violences conjugales

1,2 M\$ au budget 2022

Préparer l'avenir en sécurité incendie

Toujours dans le but de rendre Montréal plus sécuritaire, la Ville augmentera le budget alloué au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) de 12,3 M\$, pour un budget total de 362,8 M\$ en 2022.

Dans la prochaine année, le SIM déposera son plan stratégique 2023-2027 et entreprendra la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal. Cette révision lui permettra de se donner un cadre de gestion et d'organisation des ressources et de continuer d'offrir, à la population comme à son personnel, des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

⁴ Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS), Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes et action citoyenne en sécurité urbaine.

⁵ Budget de fonctionnement 2022 : 0,5 M\$; PDI 2022-2031 : 16,5 M\$.

Développement économique

Confiante dans la capacité des milieux entrepreneurial et commercial à se relever de la crise sanitaire, la Ville mettra en œuvre plusieurs mesures pour les accompagner et assurer la relance verte et inclusive. Les initiatives favorisant l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, l'innovation et la créativité seront notamment privilégiées pour propulser l'économie de demain.

Poursuivre la relance verte et inclusive

Au cours de la prochaine année, la Ville poursuivra les efforts entrepris dès 2020 pour soutenir la relance de la métropole. Elle amorcera le déploiement d'une nouvelle stratégie de développement économique et d'une stratégie renouvelée pour le centre-ville, qui seront dotées d'un budget de 50 M\$ en 2022.

De plus, elle mettra en œuvre une stratégie économique à l'international et fera rayonner le savoir et le talent montréalais sur la scène mondiale.

Redynamiser le centre-ville

Pour accompagner la relance économique, la Ville poursuivra ses grands projets de réaménagement, tels que ceux de la rue Sainte-Catherine Ouest, de l'avenue McGill College et de la rue Peel. La réalisation d'autres projets importants progressera également, comme la revitalisation du Quartier des gares, qui fait l'objet d'un programme particulier d'urbanisme (PPU).

Saint-Catherine Ouest et McGill College

414,5 M\$ au PDI 2022-2031

Peel

35,2 M\$ au PDI 2022-2031

Quartier des gares – PPU

101,2 M\$ au PDI 2022-2031

Renforcer l'appui aux entreprises et aux commerces

En 2022, la Ville bonifie la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels en relevant le seuil d'application de la mesure à 900 000\$, plutôt que 750 000\$. Ainsi, près de 70 % des immeubles non résidentiels verront leurs taxes foncières établies selon le taux de taxe réduit.

La Ville poursuit également sa stratégie de réduction de l'écart de fardeau fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels en augmentant les charges fiscales non résidentielles de seulement 1,5 % comparativement à 2 % pour les immeubles résidentiels.

La Ville maintiendra son appui à certains secteurs plus vulnérables aux effets de la pandémie, comme l'industrie créative et culturelle, l'écosystème des jeunes entreprises ainsi que l'entrepreneuriat féminin, immigrant, issu de la diversité et autochtone. Elle renforcera également le service client auprès des entreprises afin de les informer plus rapidement et efficacement des programmes et projets en cours.





À la suite du succès obtenu par le projet pilote de 2021, la Ville poursuivra, à l'été 2022, son programme de soutien à la mise en œuvre de projets de piétonnisation des artères commerciales ou des secteurs commerciaux.

Pour contribuer à la revitalisation durable des quartiers, la Ville déploiera une stratégie pour soutenir l'acquisition collective non résidentielle. Cette stratégie permettra de maintenir une mixité commerciale, sociale et culturelle en favorisant l'abordabilité des locaux et la pérennité des acquéreurs et des locataires.

Soutien à la piétonnisation

4 M\$ au budget 2022

Acquisition collective non résidentielle

5 M\$ au budget 2022

Accompagner le développement du territoire et préparer l'économie de demain

La Ville soutiendra la création et l'essor de pôles et de zones d'innovation, comme au Technoparc ou dans l'Est de Montréal, dans le but d'assurer un développement du territoire qui soit adapté à l'économie de demain. Une enveloppe de 1 M\$ y sera consacrée en 2022.

Enfin, pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des projets immobiliers, la Ville poursuivra la mise en place d'une cellule facilitatrice. Regroupant tous les acteurs du milieu, la cellule agira autant sur la vision montréalaise du développement immobilier que sur le parcours des projets et l'amélioration de leur prise en charge. Après la tenue d'ateliers consultatifs, un plan d'action sera adopté et mis en œuvre à partir de 2022.



Urbanisme et mobilité durable

Pour préparer le Montréal de demain, pour répondre aux aspirations de la population et à ses futurs besoins de déplacement, la Ville élaborera le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 et investira dans des projets de transport actif et collectif accessibles et structurants, qui contribuent au dynamisme économique, à la qualité de vie et à la transition écologique de la métropole.

Créer le Montréal de 2050

En collaboration avec de nombreux partenaires, la Ville a franchi un pas important, en 2021, pour créer la ville de demain avec l'adoption du Projet de ville, première étape qui mènera à l'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050. Un grand exercice de consultation publique, mené par l'Office de consultation publique de Montréal, se tiendra en 2022 pour permettre de définir collectivement la vision à long terme d'une ville toujours plus verte et inclusive.

Planifier le développement des nouveaux quartiers

Quand de nouveaux secteurs sont projetés, la Ville s'assure, entre autres, que l'offre résidentielle, commerciale, industrielle et de services publics réponde à la diversité des besoins, que ces futurs milieux de vie soient agréables et sécuritaires, et qu'ils contribuent à la transition écologique.

Ainsi, pour donner suite à l'adoption de la Charte des écoquartiers en 2021, la Ville poursuivra la planification et la mise en œuvre des écoquartiers de Louvain Est, Lachine-Est et Namur-Hippodrome, futurs milieux de vie innovants, axés sur le transport collectif et les infrastructures vertes.

Pour le secteur Namur-Hippodrome, le raccordement du boulevard Cavendish permettra d'en faire un boulevard urbain pleinement intégré à son milieu et axé sur la mobilité durable. Il est à noter que la planification de ce nouveau quartier fera l'objet d'une structure de partenariat innovante, où la Ville partagera les risques, le financement et la maîtrise d'ouvrage, qui pourra servir de cadre de référence pour le développement d'autres secteurs.

La Ville continuera également l'aménagement du domaine public sur le nouveau campus MIL et dans Griffintown, en y favorisant la mobilité et le verdissement.

Écoquartier Louvain Est
24,7 M\$ au PDI 2022-2031

Écoquartier Lachine-Est
39,3 M\$ au PDI 2022-2031

Écoquartier Namur-Hippodrome
50,8 M\$ au PDI 2022-2031

Raccordement du boulevard Cavendish
186,5 M\$ au PDI 2022-2031

Aménagements pour le campus MIL
96,1 M\$ au PDI 2022-2031

Aménagements pour Griffintown
92,7 M\$ au PDI 2022-2031





Investir dans le transport collectif

Les grands projets d'infrastructures nécessitent la collaboration de nombreux intervenants. Aussi, la Ville continuera d'accompagner ses partenaires dans la réalisation de chantiers majeurs :

- Reconstruction des infrastructures municipales pour l'implantation du service rapide par bus (ARTM);
- Construction du REM de l'Ouest et poursuite du développement du REM de l'Est (CDPQ Infra);
- Prolongement de la ligne bleue du métro (STM);
- Réalisation d'études pour le segment ouest de la ligne rose du métro (ARTM).

SRB Pie-IX et infrastructures

61,3 M\$ au PDI 2022-2031

Aménagements pour le REM de l'Ouest

134,5 M\$ au PDI 2022-2031

De plus, la Ville continuera d'inviter les gouvernements à accroître leurs investissements dans les infrastructures de transport collectif et actif. Sur un autre plan, elle poursuivra des expérimentations en mettant à l'essai de nouvelles navettes autonomes.

Investir dans le réseau cyclable

Souhaitant augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici 2025, la Ville a prévu investir dans le développement du réseau cyclable et du Réseau express vélo, ce dernier offrant des axes cyclables confortables et sécuritaires. En 2022, l'axe Viger–Saint-Antoine–Saint-Jacques sera aménagé. La Ville poursuivra également ses investissements pour permettre de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables.

Le réseau en libre-service BIXI étant toujours très populaire, la Ville y ajoutera en 2022 près de 425 vélos à assistance électrique et injectera des fonds dans le développement et l'optimisation du système.

Réseau express vélo et réseau cyclable

197 M\$ au PDI 2022-2031

Réseau cyclable – Entretien

58 M\$ au PDI 2022-2031

Vélos en libre-service

17,3 M\$ au PDI 2022-2031

Urbanisme et mobilité durable (suite)

Électrifier les transports

La Ville s'appuiera sur la Stratégie d'électrification des transports 2021-2023 pour développer des options de mobilité durable qui augmentent et diversifient l'offre de transport électrique et qui améliorent la performance et l'efficacité énergétiques du système de transport. D'ici 2025, la Ville va, par exemple, investir 42,5 M\$ pour installer près de 2 000 bornes de recharge publiques destinées aux véhicules électriques.

Accélérer l'approche Vision Zéro

Depuis 2019, la Ville aménage les rues selon l'approche Vision Zéro, ce qui lui permet entre autres d'améliorer la sécurité des déplacements pour les personnes de tous âges, en particulier les piétons et les cyclistes, tout en rattrapant le déficit d'entretien des infrastructures avec des aménagements de qualité. Elle poursuivra notamment la mise en œuvre des mesures de sécurisation aux abords des écoles, des résidences de personnes âgées et des centres sportifs et communautaires, ainsi qu'aux intersections.

De plus, elle accordera un budget aux arrondissements pour améliorer la circulation piétonnière en favorisant les initiatives de rues partagées et de piétonnisation.

En vue d'améliorer la visibilité et la sécurité, la Ville mettra à niveau le mobilier ainsi que des éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel et investira dans les feux de circulation, pour leur maintien en bonne condition et leur amélioration.

Approche Vision Zéro

50,9 M\$ au PDI 2022-2031

Projets piétonniers en arrondissements

50 M\$ au PDI 2022-2031

Mobilier urbain et éléments d'éclairage

40 M\$ au PDI 2022-2031

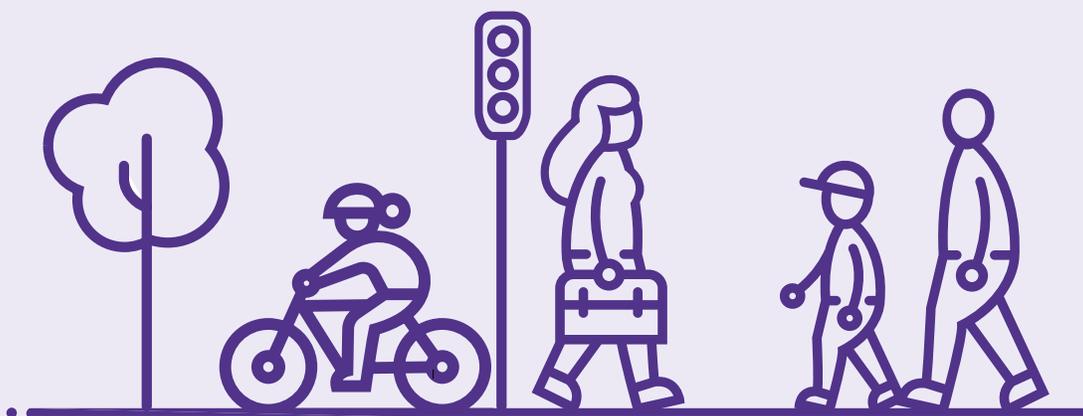
Feux de circulation

180 M\$ au PDI 2022-2031

Faciliter la mobilité

Consciente que les nombreux chantiers entraînent des inconvénients importants, la Ville a adopté, en 2021, la Charte montréalaise des chantiers. Ce texte établit des règles pour favoriser l'application des meilleures pratiques par ses équipes, ses partenaires et les promoteurs privés. La charte vise à faciliter la mobilité, assurer la sécurité et limiter les nuisances qui ont un impact sur la qualité de vie et la vitalité économique. En 2022, la Ville continuera sa mise en œuvre et en mesurera les bénéfices.

Présente depuis 2020 dans tous les arrondissements, l'Escouade mobilité a réalisé plus de 55 000 interventions depuis sa création. En 2022, ses priorités seront notamment d'augmenter la portée et l'impact de ses interventions, en particulier en matière de sécurité aux abords des écoles et de respect des corridors piétons autour des chantiers, et à renforcer sa collaboration avec ses partenaires.



Culture, loisirs, parcs et sports

La vitalité culturelle et sportive est l'une des marques distinctives de Montréal. Soutenir les artistes, de même que les organismes, institutions et lieux qui proposent des activités culturelles, sportives et de loisirs est indispensable pour assurer leur continuité et leur essor en dépit de la crise sanitaire. La Ville y veillera résolument.

Soutenir le milieu culturel et valoriser le français

Cherchant toujours à répondre aux besoins de la population, les maisons de la culture déploieront le Plan de développement 2022-2027, qui actualisera leurs orientations. Les plans d'action pour le rayonnement des musées montréalais, le développement du loisir culturel et de la pratique artistique amateur et la pérennité des salles alternatives seront également mis en application.

En plus des nombreux programmes existants pour soutenir et accompagner les festivals, les événements et le milieu du cinéma, la Ville poursuivra ses efforts pour mieux positionner Montréal dans le marché culturel national et international.

Montréal est reconnue partout dans le monde pour ses nombreuses murales. Afin de prolonger leur durée de vie et leurs impacts positifs dans la communauté, le budget accordé pour leur entretien sera augmenté de 50 000\$ en 2022.

Pour promouvoir la langue française et faire rayonner Montréal comme métropole francophone en Amérique, la Ville mettra en œuvre le tout premier Plan d'action en matière de valorisation de la langue française. La Ville s'engage à être exemplaire et à mobiliser la société civile autour du fait français, notamment en instaurant un prix de reconnaissance.

Investir dans le réseau des bibliothèques

À la suite des rénovations effectuées, la bibliothèque Maisonneuve ouvrira ses portes en 2022, tandis que les travaux effectués à la bibliothèque L'Octogone se poursuivront. À la bibliothèque de L'Île-des-Sœurs, l'aménagement de l'aire d'accueil sera terminé et les plans et devis pour la bibliothèque Réjean-Ducharme et la bibliothèque interculturelle seront en élaboration. À noter que les bibliothèques offriront de nouvelles activités pour les personnes âgées et les communautés autochtones, ainsi que des ateliers de fabrication numérique.

Bibliothèque Maisonneuve
11,5 M\$ au PDI 2022-2031

Bibliothèque L'Octogone
28,2 M\$ au PDI 2022-2031

Aires d'accueil
28,3 M\$ au PDI 2022-2031

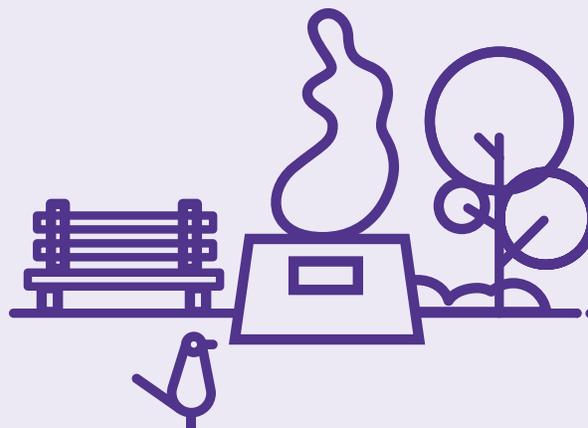
Opérer des changements durables à Espace pour la vie

L'année 2022 verra la réouverture de l'Insectarium, dont l'architecture s'inspire de l'habitat des insectes. Au Jardin botanique, le dépôt d'un nouveau plan directeur visera à améliorer la gestion énergétique des bâtiments, ainsi qu'à réduire les émissions de GES et la consommation d'eau. On y poursuivra également le développement des parcours des phytotechnologies, afin de rendre les différents aménagements plus résilients face aux changements climatiques. Enfin, des investissements importants sont prévus à la Biosphère pour renouveler les expositions et revoir complètement l'expérience de visite.

Parcours des phytotechnologies
8,8 M\$ au PDI 2022-2031

Aménagements à la Biosphère
15 M\$ au PDI entre 2024 et 2026

Programme de maintien des actifs
254,1 M\$ au PDI 2022-2031



Culture, loisirs, parcs et sports (suite)

Offrir de nouveaux lieux de partage et de loisirs

Au parc La Fontaine, le théâtre de Verdure rouvrira après une fermeture de huit ans et, dans le Quartier des spectacles, on inaugurerà le MEM – Centre des mémoires montréalaises, lieu culturel innovant et espace citoyen permettant de comprendre la montréalité dans toute sa diversité, connectée à l'histoire de la ville, tout en se projetant dans l'avenir. Près de la station de métro Champ-de-Mars, les travaux commenceront pour l'aménagement de la place des Montréalaises. Par ailleurs, on poursuivra la planification des travaux du centre Sanaaq, du centre Cœur-Nomade et du centre Espace-Rivière.

Théâtre de Verdure

5,6 M\$ au PDI 2022-2031

MEM

9,8 M\$ au PDI 2022-2031

Place des Montréalaises

83,8 M\$ au PDI 2022-2031

Centres culturels

137,2 M\$ au PDI 2022-2031⁶

Améliorer les parcs et les installations sportives

Le nouveau Plan nature et sports vise à améliorer le réseau des grands parcs et les installations sportives, notamment pour favoriser l'adoption d'un mode de vie sain et actif par la population. En 2022, la mise en œuvre de ce plan découlant du plan stratégique Montréal 2030 sera amorcée.

La pandémie a démontré l'importance d'offrir des activités extérieures de qualité à l'ensemble de la population, tout au long de l'année. En 2022, la Ville poursuivra le prêt gratuit d'équipements de ski de fond et de raquettes dans les grands parcs, ce qui représente un investissement de 170 000 \$.

Des investissements importants seront faits au Mont-Royal afin d'y améliorer l'accès, de protéger et de mettre en valeur ses composantes identitaires et de renouveler l'expérience de visite de ce site emblématique.

Plusieurs grands parcs bénéficieront de travaux pour mettre à niveau certains équipements sportifs (parc Jarry), réaménager des pôles d'accueil (parcs Maisonneuve et Angrignon) et restaurer certains espaces naturels (parcs La Fontaine et Angrignon).

Au parc Jean-Drapeau, la Ville poursuivra la mise en œuvre du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement 2020-2030.

Dans plusieurs parcs locaux, la rénovation et le remplacement de différents équipements se poursuivra. La mise aux normes d'équipements aquatiques existants et le développement de nouveaux centres (ex. : Rosemont, Pierrefonds-Roxboro, Verdun, Montréal-Nord et Lachine) sont également prévus, ainsi que la rénovation d'installations sportives, comme le complexe récréatif Gadbois, le troisième plus grand centre sportif montréalais.

Mont-Royal

102,6 M\$ au PDI 2022-2031⁷

Grands parcs

140,6 M\$ au PDI 2022-2031⁸

Parc Jean-Drapeau

490,2 M\$ au PDI 2022-2031

Parcs locaux

373,4 M\$ au PDI 2022-2031⁹

Installations sportives

691,1 M\$ au PDI 2022-2031



⁶ Sanaaq – PDI 2022-2031 : 36,1 M \$; Cœur-Nomade – PDI 2022-2031 : 40,6 M\$ Espace-Rivière – PDI 2022-2031 : 60,5 M\$.

⁷ Parcs Mont-Royal et Jeanne-Mance.

⁸ Parc Jarry – PDI 2022-2031 : 48,7 M\$; parc Maisonneuve – PDI 2022-2031 : 16,3 M\$; parc Angrignon – PDI 2022-2031 : 28 M\$; parc La Fontaine – PDI 2022-2031 : 47,6 M\$.

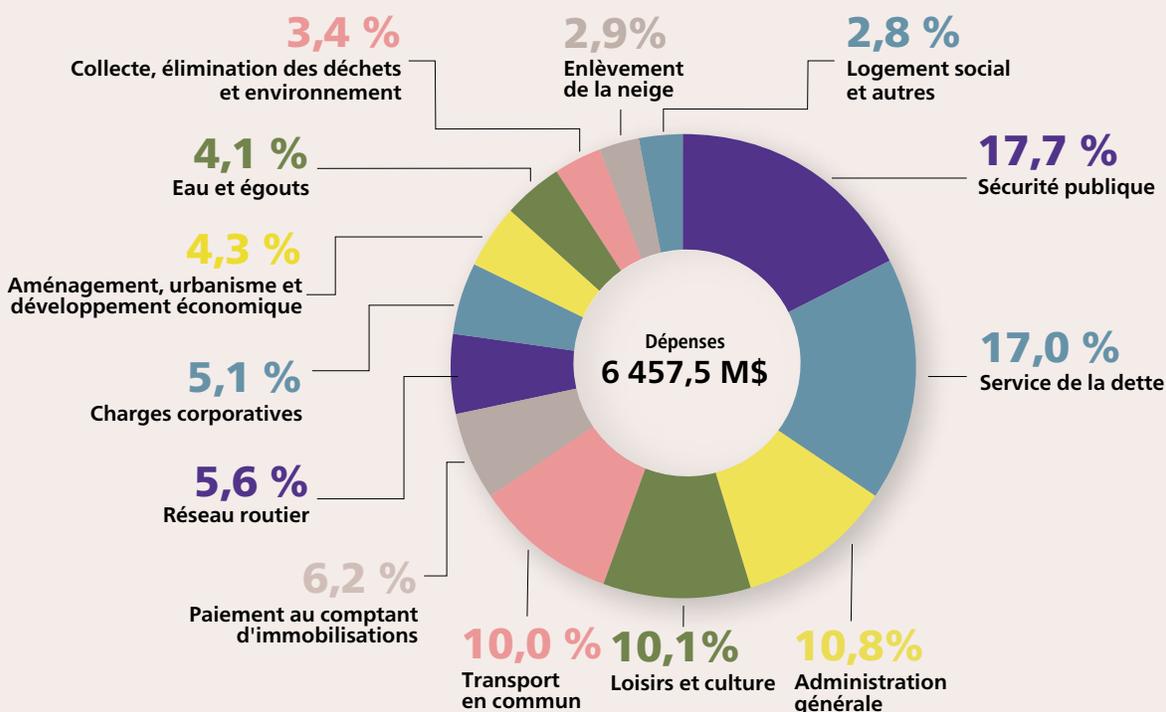
⁹ PDI arrondissements : 352,4 M\$; PDI corporatif : 21 M\$.

Budget de fonctionnement 2022

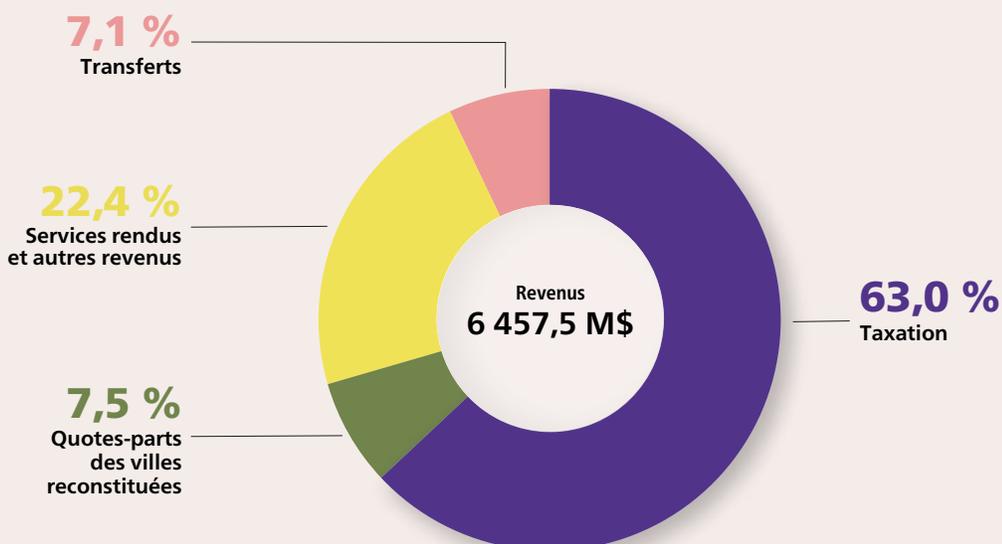
Un budget équilibré de 6,46 G\$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours.

Répartition des dépenses par activités



Provenance des revenus



Fiscalité locale

La fiscalité de la Ville de Montréal pour l'année 2022 est marquée par :

- Une hausse des charges fiscales limitée à 2 % pour les immeubles résidentiels et 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.
- Une bonification de la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels.
- La mise en œuvre de deux mesures écofiscales :
 - Lancement d'un projet d'inventaire des terrains de stationnement à l'extérieur du centre-ville en vue de l'agrandissement du territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement en 2023;
 - Introduction de l'écofiscalité dans le financement des services de l'eau pour les immeubles non résidentiels, repoussée en raison de la pandémie.

Décisions fiscales

Pour l'année 2022, le conseil municipal choisit d'augmenter les charges fiscales sous son contrôle de 2 % pour les immeubles résidentiels et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.

Globalement, les conseils d'arrondissement choisissent d'augmenter les revenus de leurs taxes de services de 4 % tandis qu'ils diminuent ceux de leurs taxes PTI de moins de 1 %.

Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 87 % des charges fiscales totales des immeubles résidentiels et 97 % de charges fiscales totales des immeubles non résidentiels.

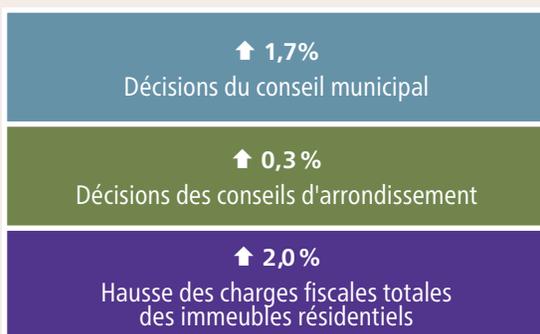
Plus précisément :

- Les décisions du conseil municipal ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales des immeubles résidentiels de 1,7 % et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels;
- Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels de 0,3 % et celles pour les immeubles non résidentiels de moins de 0,1 %.

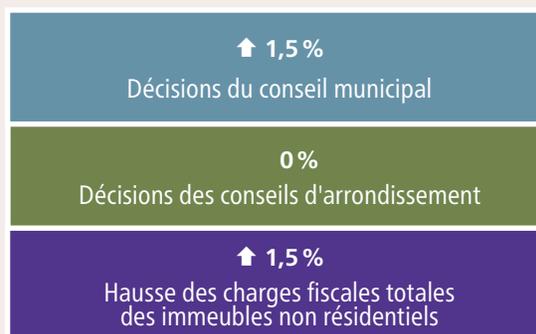
Lorsque l'on additionne les effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, on obtient une variation des charges fiscales totales de 2 % pour les immeubles résidentiels et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels



Immeubles non résidentiels



Les charges fiscales totales sont la somme des taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxes	Que financent les revenus?
Conseil municipal	Taxe foncière générale	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Financement des dettes des villes existantes avant les fusions de 2002
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transports collectifs
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
	Tarification pour l'eau	Gestion de l'eau
Conseils d'arrondissement	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Pour l'année 2022, le conseil municipal choisit de hausser les charges fiscales sous son contrôle de 2 % pour les immeubles résidentiels et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels. Pour les immeubles non résidentiels, cette hausse plus faible s'explique par la stratégie de réduction de l'écart de fardeau fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels.

Par ailleurs, une portion de la hausse de 2 %, soit 0,2 %, est consacrée à la taxe relative à l'eau.

Effets des décisions du conseil municipal sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

↑ 1,5 % Taxe foncière générale	↑ 1,7 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,2 % Taxe relative à l'eau	
0 % Taxe relative à la voirie	
0 % Taxe relative à l'ARTM	

Immeubles non résidentiels

↑ 1,2 % Taxe foncière générale	↑ 1,5 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,2 % Taxe relative à l'eau	
0 % Taxe relative à la voirie	
0 % Taxe relative à l'ARTM	

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Chacun des conseils d'arrondissement fixe ses propres orientations quant à l'évolution de sa fiscalité.

Décisions des conseils d'arrondissement – Taxe de services

Arrondissements	Hausse de la taxe de services	Effet sur les charges résidentielles	Arrondissements	Hausse de la taxe de services	Effet sur les charges résidentielles
Ahuntsic-Cartierville	3,9 %	0,2 %	Plateau-Mont-Royal	3,0 %	0,2 %
Anjou	11,3 %	1,5 %	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,0 %	0,2 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,9 %	0,2 %	Rosemont–La Petite-Patrie	2,9 %	0,2 %
Lachine	1,5 %	0,1 %	Saint-Laurent	2,0 %	0,2 %
LaSalle	3,6 %	0,2 %	Saint-Léonard	10,0 %	1,0 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	34,0 %	2,5 %	Sud-Ouest	3,9 %	0,3 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	3,8 %	0,3 %	Verdun	2,0 %	0,2 %
Montréal-Nord	2,5 %	0,4 %	Ville-Marie	2,0 %	0,1 %
Outremont	2,0 %	0,1 %	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	3,9 %	0,3 %
Pierrefonds-Roxboro	8,0 %	0,7 %	TOTAL	4,0 %	0,3 %

Les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter globalement les charges fiscales totales de 0,3 % pour les immeubles résidentiels et ont un effet quasiment nul sur les charges des immeubles non résidentiels. Cet effet comprend à la fois les variations des taxes de services et celles associées aux taxes relatives aux investissements.

Effets des décisions des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

↑ 0,3 % Taxes de services	↑ 0,3 % Décisions des conseils d'arrond.
↓ <0,1 % Taxes PTI d'arrond.	

Immeubles non résidentiels

0 % Taxes de services	0 % Décisions des conseils d'arrond.
0 % Taxes PTI d'arrond.	

Bonification de la mesure des taux différenciés

Le conseil municipal choisit de bonifier à nouveau la mesure des taux différenciés introduite en 2019. Le seuil de valeur foncière est relevé à 900 000\$.

La différenciation des taux s'applique au taux de la taxe foncière générale ainsi qu'à celui de la taxe relative à l'ARTM. Elle s'applique également à la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Pour 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de moins de 900 000\$, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger d'un peu plus de 16 % leurs charges fiscales totales. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficieront de cette mesure.

Effet cumulatif de la mesure de taux différenciés sur un immeuble d'une valeur non résidentielle de 900 000 \$

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	25 241 \$	20 435 \$
Taxes spéciales	4 037 \$	3 877 \$
Taxes d'arrondissement	763 \$	763 \$
Total	30 041 \$	25 075 \$
Effet de la mesure		(4 966 \$) (16,5 %)

Harmonisation de la fiscalité à la suite des fusions de 2002

Les structures fiscales des municipalités fusionnées étant très différentes les unes des autres, la Ville a posé de nombreux gestes depuis 2002 pour harmoniser le fardeau fiscal des secteurs qui la composent :

- Abandon des taxes locatives (en 2003 pour les taxes d'affaires, puis en 2007 et 2008 pour la taxe d'eau et de services);
- Harmonisation du niveau du fardeau fiscal des différents secteurs vers un même équivalent foncier;
- Abandon graduel des tarifications par logement liées à l'eau et aux matières résiduelles pour les immeubles résidentiels;
- Abandon graduel des tarifications liées aux matières résiduelles pour les immeubles non résidentiels;
- Implantation en 2004 d'un tarif volumétrique pour le financement de l'eau auprès des grands consommateurs pour la catégorie des immeubles non résidentiels (100 000 mètres cubes et plus) sur l'ensemble du territoire.

Toutefois, certains gestes doivent encore être posés pour finaliser l'harmonisation, notamment :

- Harmonisation des taux de la taxe foncière générale par la création de la taxe relative aux dettes des anciennes villes, qui sera réalisée en 2022;
- Harmonisation de la structure fiscale pour le financement de l'eau pour les immeubles non résidentiels, dont les travaux débiteront en 2022.

Initialement prévue pour le 31 décembre 2021, la date butoir pour l'harmonisation de la structure fiscale pour le financement de l'eau pour les immeubles non résidentiels est reportée au 31 décembre 2024. Ce changement est inscrit à la Loi concernant la Ville de Montréal, adoptée le 7 décembre 2021 par l'Assemblée nationale.

Taxe relative aux dettes des anciennes villes

L'encadrement juridique des fusions municipales de 2002 prévoyait que le financement des passifs de chacune des municipalités demeurerait à la charge exclusive des contribuables de chacun de ces territoires.

Depuis 2002, ce financement était assuré par la taxe foncière générale, dont les taux variaient selon les secteurs en raison du financement des dettes historiques des anciennes villes.

À partir de 2022, ce financement sera assuré par la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Taxe sur les parcs de stationnement

La Ville lance un projet d'inventaire des terrains de stationnement à l'extérieur du centre-ville, en vue de l'agrandissement du territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement, qui aura lieu en 2023.

En 2022, la ville mènera le recensement et mesurera la superficie des parcs de stationnement dans les immeubles non résidentiels en dehors de la zone actuelle de la taxe. Cet inventaire permettra ensuite de déterminer la meilleure façon d'étendre la taxe sur les parcs de stationnement au-delà de son territoire actuel qui est limité au centre-ville.

Introduction de l'écofiscalité dans le financement de l'eau pour les immeubles non résidentiels

En 2020, l'implantation de l'écofiscalité pour les immeubles non résidentiels était annoncée. Toutefois, en raison de la pandémie et de ses conséquences sur les entreprises et commerces montréalais, la Ville a décidé de reporter cette décision, jugeant le contexte peu favorable aux changements de structure fiscale.

L'introduction de mesures d'écofiscalité fait partie des objectifs de la Ville de Montréal en matière de transition écologique. Avec la relance économique qui est amorcée, les travaux visant l'introduction d'une tarification volumétrique de l'eau pour les immeubles non résidentiels reprennent en 2022, selon les mêmes étapes qui avaient été annoncées en 2020.

Fin de l'installation des compteurs d'eau

Le projet Mesure de la consommation de l'eau (MCE) prévoit l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels. La fin de ce projet est prévue en juillet 2023. Cela rend propice le déploiement auprès des immeubles non résidentiels d'une mesure écofiscale ayant fait ses preuves pour assurer une consommation responsable de l'eau, soit la tarification volumétrique.

Modèle de tarification écofiscale

À la fin du printemps 2022, la Ville déposera son plan de tarification de l'eau pour les immeubles non résidentiels, reposant sur les données de consommation les plus récentes disponibles. Ce plan comprendra également une réflexion sur les grands utilisateurs d'eau et sur la tarification particulière qui pourrait leur être appliquée.

Exercice de sensibilisation : la « facture à blanc »

Étant donné que de nombreux propriétaires et locataires ont une connaissance limitée de leur consommation d'eau et du coût qui leur serait facturé, la Ville procédera à un exercice de sensibilisation auprès des propriétaires non résidentiels quant à leur consommation d'eau. Cette opération se déroulera au cours de l'année 2022.

Ainsi, une « facture à blanc » sera transmise à tous les propriétaires d'immeubles non résidentiels, particulièrement à ceux n'ayant jamais fait l'objet d'une tarification volumétrique. Une « facture à blanc » est une facture qui ne doit pas être payée, mais qui vise à renseigner le propriétaire des coûts des services qui sont rendus. Dans le contexte d'une étape précédant la mise en place d'une tarification, l'exercice sert à informer les propriétaires et les locataires du coût éventuel qui leur sera facturé.

S'ils le souhaitent, les propriétaires concernés pourront ainsi apporter des correctifs à leurs comportements de façon à réduire leur consommation d'ici la période de facturation qui commencera, pour l'ensemble des immeubles non résidentiels, dès l'exercice 2023.

Implantation de la tarification

Le conseil municipal prévoit facturer aux immeubles non résidentiels l'eau selon le volume consommé à partir de l'exercice 2023. Pour l'exercice 2022, aucune tarification additionnelle aux tarifs actuellement en vigueur ne sera imposée.

Variation des charges fiscales totales de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments expliqués précédemment se traduisent dans les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles. Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent de manière distincte les variations des charges fiscales attribuables aux taxes prélevées par le conseil municipal à celles prélevées par les conseils d'arrondissement.

Des différences existent entre les arrondissements pour les variations des charges fiscales totales relevant du conseil municipal. Ces différences s'expliquent principalement par :

- Les effets du financement des dettes des anciennes villes contractées avant 2002;
- Les effets du dépôt du rôle d'évaluation 2020-2022.

La Ville ayant choisi d'étaler la variation des valeurs foncières lors du dépôt du rôle d'évaluation 2020-2022, les effets de son dépôt se font graduellement sentir d'une année à l'autre. L'avis d'imposition de chaque contribuable peut donc varier selon des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, en raison, entre autres, de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la ville de Montréal.

Variation des charges fiscales de 2021 à 2022, immeubles résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales totales ¹⁰
	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Sous-total ¹⁰	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total ¹⁰	
Ahuntsic-Cartierville	1,4 %	(0,3 %)	0,2 %	1,3 %	0,2 %	(0,3 %)	(0,1 %)	1,1 %
Anjou	0,5 %	(0,9 %)	0,2 %	(0,2 %)	1,5 %	(0,2 %)	1,2 %	1,0 %
Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce	2,7 %	(0,3 %)	0,2 %	2,7 %	0,2 %	(0,1 %)	0,0 %	2,7 %
Lachine	1,9 %	(0,5 %)	0,2 %	1,6 %	0,1 %	(0,4 %)	(0,2 %)	1,4 %
LaSalle	1,6 %	0,0 %	0,2 %	1,9 %	0,2 %	(0,1 %)	0,2 %	2,0 %
L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève	0,7 %	0,0 %	0,2 %	0,9 %	2,5 %	1,6 %	4,1 %	5,1 %
Mercier — Hochelaga-Maisonneuve	1,1 %	(0,3 %)	0,2 %	1,0 %	0,3 %	0,0 %	0,3 %	1,3 %
Montréal-Nord	0,5 %	(0,3 %)	0,2 %	0,3 %	0,4 %	(0,1 %)	0,3 %	0,6 %
Outremont	2,6 %	0,0 %	0,2 %	2,8 %	0,1 %	(0,2 %)	(0,1 %)	2,7 %
Pierrefonds-Roxboro	1,6 %	(0,2 %)	0,2 %	1,6 %	0,7 %	(0,5 %)	0,2 %	1,9 %
Le Plateau-Mont-Royal	2,7 %	(0,3 %)	0,2 %	2,6 %	0,2 %	0,2 %	0,4 %	3,0 %
Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles	0,0 %	(0,3 %)	0,2 %	(0,2 %)	0,2 %	0,1 %	0,3 %	0,1 %
Rosemont — La Petite-Patrie	2,0 %	(0,3 %)	0,2 %	2,0 %	0,2 %	(0,2 %)	0,0 %	2,0 %
Saint-Laurent	1,4 %	(0,4 %)	0,2 %	1,3 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	1,6 %
Saint-Léonard	0,8 %	0,0 %	0,2 %	1,0 %	1,0 %	(0,2 %)	0,8 %	1,8 %
Le Sud-Ouest	2,7 %	(0,3 %)	0,2 %	2,7 %	0,3 %	(0,1 %)	0,2 %	2,9 %
Verdun	3,0 %	(0,6 %)	0,2 %	2,7 %	0,2 %	0,2 %	0,3 %	3,0 %
Ville-Marie	2,4 %	(0,3 %)	0,2 %	2,4 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	2,6 %
Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension	1,5 %	(0,3 %)	0,2 %	1,4 %	0,3 %	(0,2 %)	0,1 %	1,5 %
Ville de Montréal	1,8 %	(0,3 %)	0,2 %	1,7 %	0,3 %	< (0,1 %)	0,3 %	2,0 %

Note : les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne faisant l'objet d'aucune variation entre 2021 et 2022, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

¹⁰ Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Variation des charges fiscales de 2021 à 2022, immeubles non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales totales ¹¹
	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Sous-total ¹¹	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total ¹¹	
Ahuntsic-Cartierville	0,5 %	(0,3 %)	0,2 %	0,4 %	0,0 %	(0,1 %)	(0,1 %)	0,3 %
Anjou	0,1 %	(0,8 %)	0,2 %	(0,5 %)	0,4 %	(0,1 %)	0,3 %	(0,2 %)
Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce	1,3 %	(0,3 %)	0,2 %	1,3 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	1,2 %
Lachine	1,0 %	(0,4 %)	0,2 %	0,8 %	0,0 %	(0,1 %)	(0,1 %)	0,7 %
LaSalle	0,4 %	0,0 %	0,2 %	0,7 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,6 %
L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève	0,8 %	0,0 %	0,2 %	0,9 %	0,7 %	0,4 %	1,1 %	2,0 %
Mercier — Hochelaga-Maisonneuve	0,8 %	(0,3 %)	0,2 %	0,7 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,8 %
Montréal-Nord	0,4 %	(0,3 %)	0,2 %	0,3 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	0,4 %
Outremont	2,7 %	0,0 %	0,3 %	3,0 %	0,0 %	(0,1 %)	0,0 %	3,0 %
Pierrefonds-Roxboro	0,3 %	(0,2 %)	0,3 %	0,4 %	0,2 %	(0,2 %)	0,0 %	0,4 %
Le Plateau-Mont-Royal	2,7 %	(0,2 %)	0,3 %	2,7 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	2,8 %
Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles	0,5 %	(0,3 %)	0,2 %	0,4 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	0,5 %
Rosemont — La Petite-Patrie	2,0 %	(0,3 %)	0,3 %	2,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	2,0 %
Saint-Laurent	1,2 %	(0,3 %)	0,2 %	1,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	1,1 %
Saint-Léonard	0,2 %	0,0 %	0,2 %	0,4 %	0,2 %	(0,1 %)	0,2 %	0,6 %
Le Sud-Ouest	2,9 %	(0,2 %)	0,2 %	3,0 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	3,0 %
Verdun	1,5 %	(0,2 %)	0,2 %	1,6 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	1,7 %
Ville-Marie	1,9 %	(0,3 %)	0,2 %	1,9 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	1,9 %
Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension	1,6 %	(0,3 %)	0,2 %	1,6 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	1,6 %
Ville de Montréal	1,5 %	(0,3 %)	0,2 %	1,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	1,5 %

Note : les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne faisant l'objet d'aucune variation entre 2021 et 2022, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

¹¹ Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Évolution des valeurs foncières et des charges fiscales

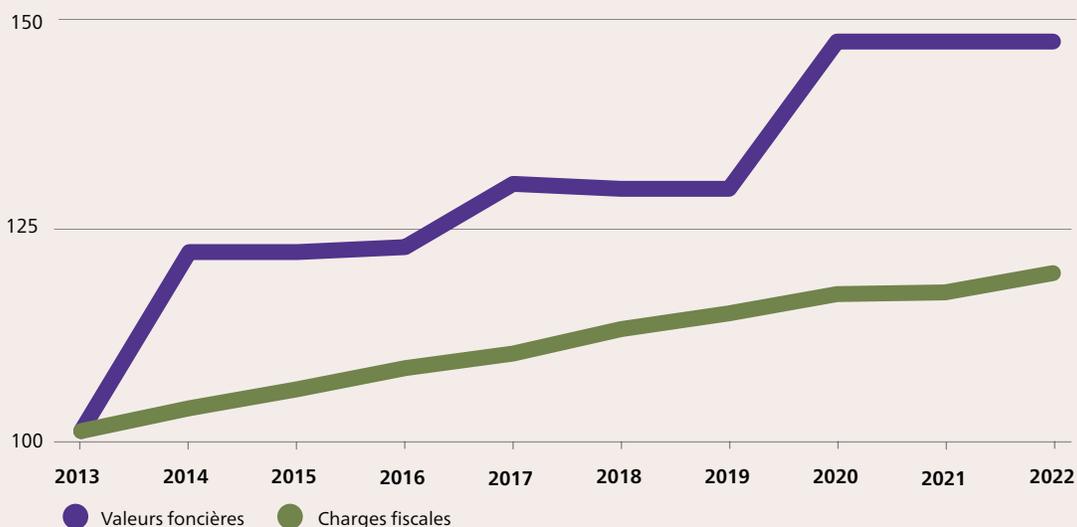
Le rôle d'évaluation reflète la valeur marchande des propriétés foncières. Ces valeurs sont mises à jour tous les trois ans pour refléter l'évolution du marché. La valeur foncière inscrite au rôle d'évaluation est celle qui est utilisée pour le calcul des taxes foncières.

La Ville ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des nouvelles valeurs. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville ajuste ses taux à la baisse. Étant donné que la Ville étale la variation des valeurs dues à l'entrée en vigueur du rôle, cet ajustement à la baisse est fait annuellement.

Le conseil municipal augmente ensuite ses charges fiscales selon le pourcentage fixé pour l'année, habituellement en lien avec l'inflation anticipée.

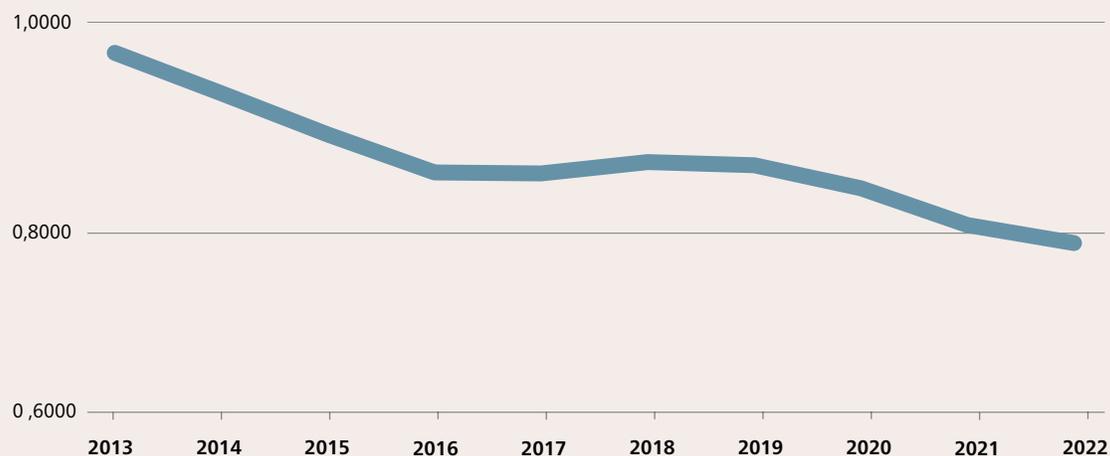
Évolution des indices des charges fiscales totales et des valeurs foncières, immeubles résidentiels, entre 2013 et 2022

Indice (2013 = 100)



Évolution du taux moyen cumulé de la catégorie d'immeubles résiduelle (5 logements et moins), entre 2013 et 2022

(\$ par 100 \$ d'évaluation foncière)



Droits sur les mutations immobilières

Le droit sur les mutations immobilière, parfois appelée « taxe de bienvenue », est un droit facturé à l'acheteur lors d'une transaction immobilière. En général, les droits sur les mutations immobilières sont calculés en multipliant :

- La base d'imposition;
- Des taux qui varient selon des tranches de valeur.

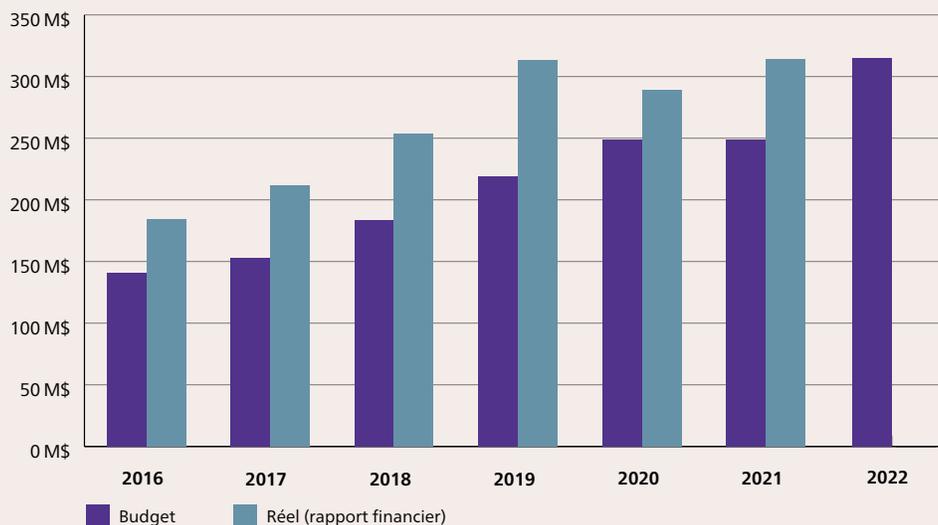
Pour le budget 2022, la prévision de revenus pour les droits sur les mutations immobilières est en hausse de 65,8 M\$. Cette hausse s'explique par deux éléments.

Un marché immobilier dynamique

Le marché immobilier de Montréal est dynamique, comme le constatent de nombreuses études et rapports statistiques. La progression des prix de vente, ainsi que du nombre de transactions des dernières années, se traduit par une croissance des revenus provenant des droits de mutation.

Ainsi, la Ville relève de 40 M\$ sa prévision de revenus sur la base de la progression des résultats dans les dernières années, tout en tenant compte d'une possible fluctuation dans le nombre de grandes transactions.

Revenus au budget et au réel, 2016 à 2022



Hausse des taux applicables aux transactions de plus de 2 M\$

La Loi concernant les droits sur les mutations immobilières précise les taux applicables pour le calcul des droits de mutation et les tranches de valeur auxquelles ces taux s'appliquent.

Les municipalités québécoises peuvent choisir d'augmenter le taux ou de créer des tranches de valeurs qui s'appliquent au-delà de 500 000\$. C'est ce que Montréal a fait, tout comme de nombreuses municipalités québécoises. Toutefois, la Ville a fait le choix de créer plusieurs tranches de valeur additionnelles au-delà du seuil de 500 000\$, au lieu de simplement hausser le taux sur la totalité de la valeur imposable au-delà de ce seuil.

En 2022, les taux qui s'appliquent pour toutes les tranches de valeurs sous 2 M\$ ne sont pas modifiés. Toutefois, à partir de 2 M\$ le taux est relevé à 3,5%. Une nouvelle tranche de valeur est également créée à partir de 3 M\$. Le taux qui s'appliquera alors est de 4%.

Ainsi, la Ville relève de 25,8 M\$ sa prévision de revenus pour tenir compte de ces nouveaux paramètres.

**Programme
décennal
d'immobilisations
2022-2031**

Un PDI de 19,54 G\$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes.

Planifier les investissements à long terme

La Ville présente son deuxième programme décennal d'immobilisations (PDI) plutôt qu'un programme triennal d'immobilisations (PTI). La mise en place du PDI lui permet de se doter d'une vision à long terme des investissements qu'elle souhaite réaliser et de les planifier de manière stratégique et intégrée, dans un contexte où les besoins attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours importants.

Réaliser les investissements selon Montréal 2030

La réussite du premier plan stratégique de la Ville, Montréal 2030, reposera notamment sur la capacité de l'administration municipale à prioriser l'allocation des ressources financières et humaines en fonction de leur contribution aux orientations stratégiques. Pour ce faire, le PDI 2022-2031 contient de nouvelles analyses des investissements, comme le test climat, pour lutter contre les changements climatiques, ou l'analyse différenciée entre les sexes et intersectorielle (ADS+), pour favoriser l'équité et l'inclusion. Cette nouvelle approche permet de renforcer l'alignement des différents projets et programmes de la Ville en fonction des priorités de Montréal 2030.

Investir de manière équilibrée et responsable

Les investissements prévus dans le cadre du PDI 2022-2031 sont de 19 539,8 M\$. La protection des éléments des actifs représente 70,3 % des investissements, alors que l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures comptent pour 29,7 %. Ainsi, le PDI 2022-2031 permet de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour la population montréalaise.

Donner la priorité aux infrastructures vieillissantes

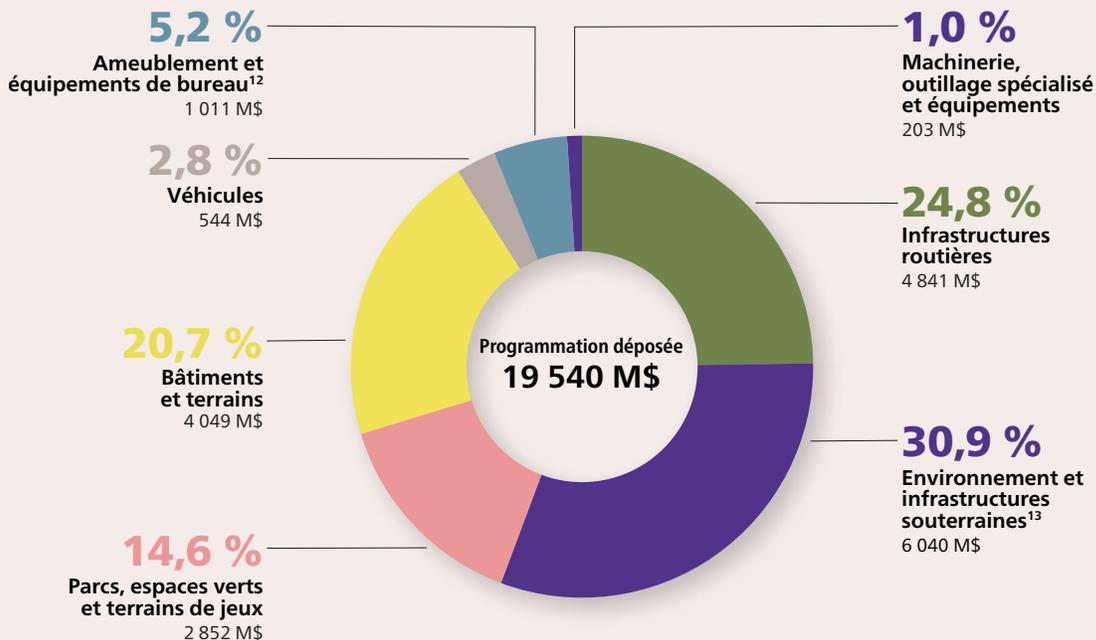
Après des années de sous-investissement dans l'entretien et le maintien des infrastructures, notamment celles de l'eau et du réseau routier, la Ville a augmenté de manière significative ses réalisations depuis 2015. Maintenant dotée d'une meilleure connaissance de l'état réel de ses infrastructures, elle est en mesure de cibler davantage les investissements nécessaires et d'en optimiser les coûts.

Les besoins demeurent toutefois importants. La Ville compte investir 9 914,5 M\$ au cours de la prochaine décennie dans les infrastructures de l'eau et du réseau routier, soit 51 % des investissements.

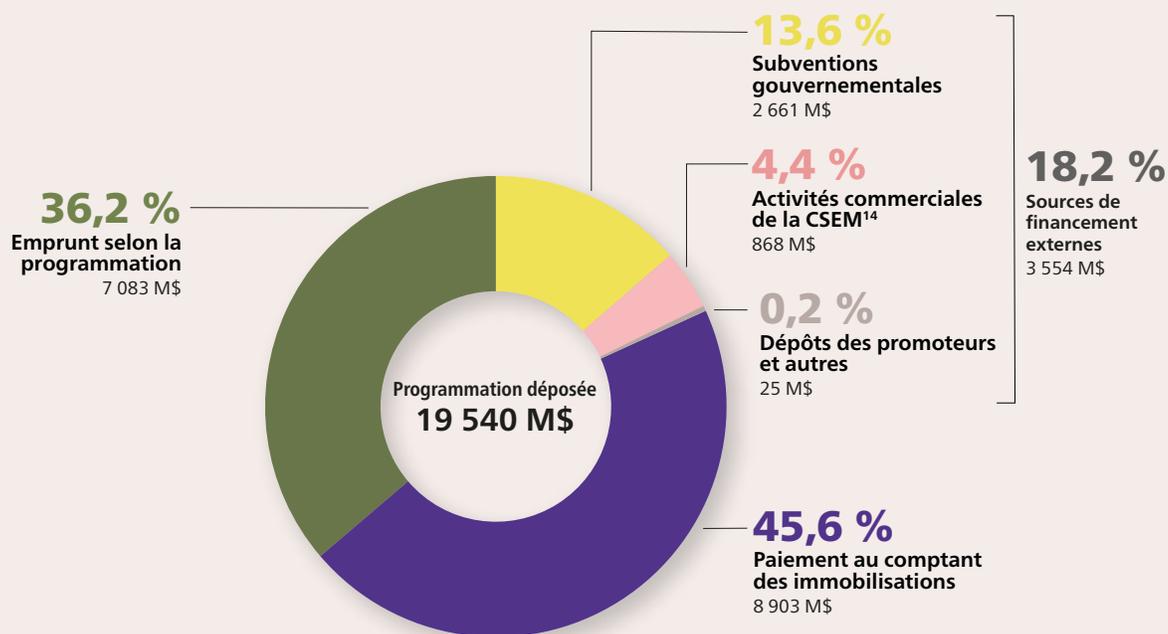
Investir dans les bâtiments municipaux

Grande propriétaire immobilière, la Ville prévoit d'investir 4 048,7 M\$ dans le maintien en bon état de ses bâtiments et terrains, de même que dans de nouveaux projets. Par exemple, le PDI 2022-2031 comporte plusieurs programmes destinés à la protection de l'actif immobilier (380,3 M\$), au réseau des bibliothèques (353,7 M\$), aux actifs du SPVM et du SIM (230,1 M\$), aux rénovations majeures de bâtiments (229,7 M\$), aux cours de service des arrondissements (165,6 M\$) et aux équipements culturels (153,6 M\$).

Investissements par catégorie d'actifs



Modes de financement



¹² Intègre l'informatique

¹³ Intègre l'eau

¹⁴ Commission des services électriques de Montréal

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

De 2022 à 2031, 5 073,8 M\$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau, dont 545,8 M\$ en 2022. Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout demeure une priorité : 1 879 M\$ y seront investis dans la prochaine décennie. Le programme prévoit notamment le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont également prévus pour le réseau primaire d'aqueduc (558,9 M\$), les ouvrages de rétention (313,6 M\$) et le réseau primaire d'égout (274,5 M\$).

Le PDI 2022-2031 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs d'eau potable, particulièrement pour les usines (519,8 M\$) ainsi que les réservoirs et les stations de pompage (121,8 M\$). De plus, la Ville poursuivra la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish

afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de 1,2 million de personnes et mettra en œuvre des mesures pour fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de l'ouest, notamment ceux de Lachine et de Dorval.

Par ailleurs, des travaux auront lieu pour le maintien de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et de son réseau d'intercepteurs.

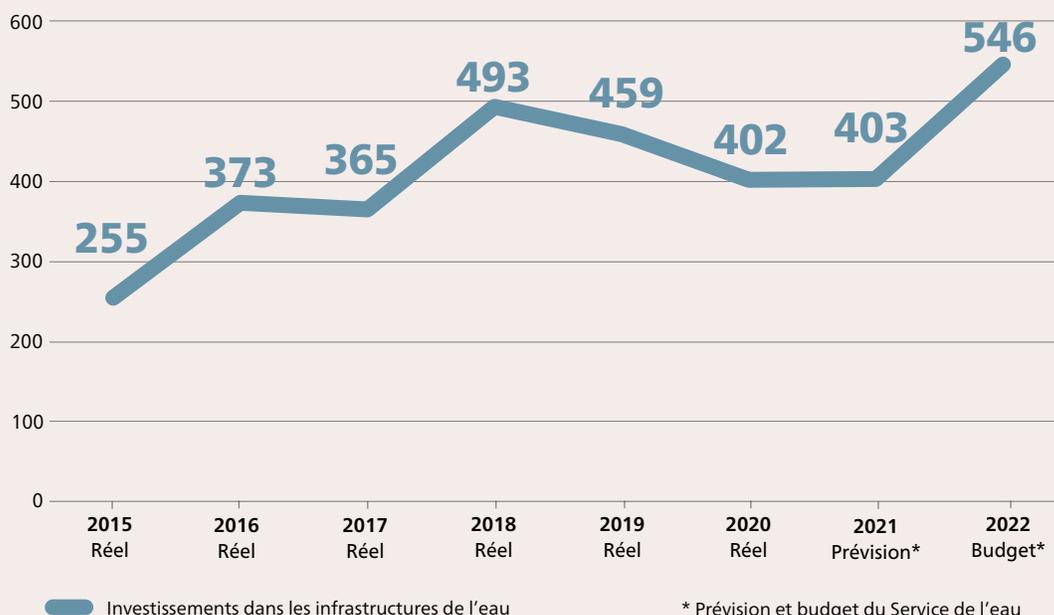
Station Jean-R.-Marcotte et intercepteurs
361,2 M\$ au PDI 2022-2031

Réservoir et station de pompage McTavish
258,3 M\$ au PDI 2022-2031

Réseaux d'alimentation de l'ouest
178,5 M\$ au PDI 2022-2031

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau

(en millions de dollars)



Maintenir et renouveler les infrastructures routières

De 2022 à 2031, 4 840,8 M\$ seront alloués aux infrastructures routières, dont 448,9 M\$ en 2022. La priorité sera donnée à la protection et à la réhabilitation des infrastructures, qui bénéficieront d'un montant de 3 824,6 M\$.

Plusieurs projets majeurs de réaménagement seront également réalisés afin d'améliorer l'accessibilité des secteurs concernés et la qualité de vie des résidentes et des résidents, notamment en augmentant la sécurité des piétons et des cyclistes.

De plus, elle réalisera sur son réseau routier des interventions en lien avec les grands projets de ses partenaires, tels que le complexe Turcot, du ministère des Transports du Québec.

Avenue Souigny et boulevard de L'Assomption
108,8 M\$ au PDI 2022-2031

Nord de L'Île-des-Sœurs
60,9 M\$ au PDI 2022-2031

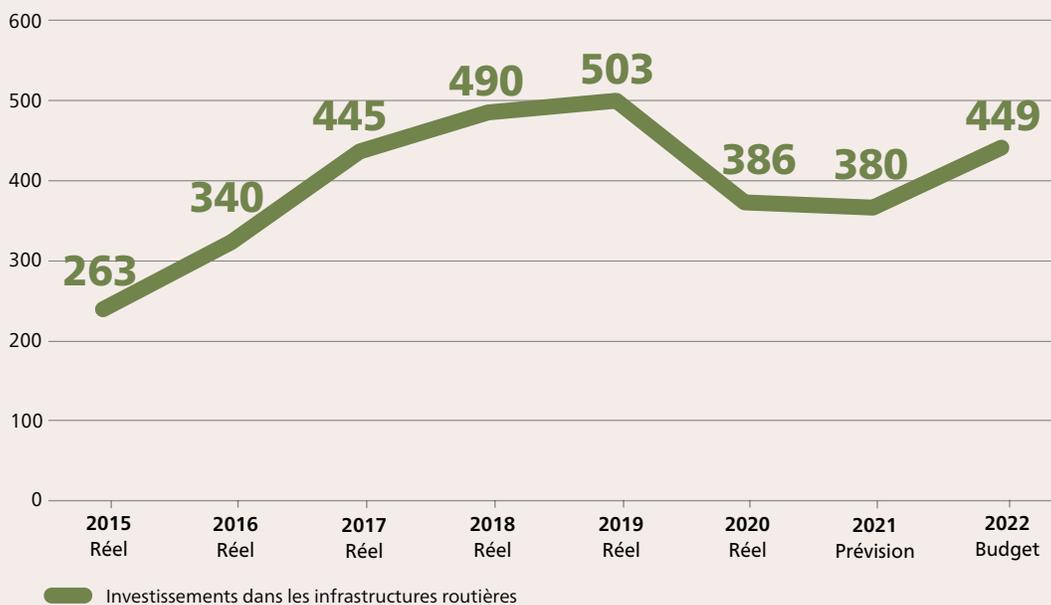
Avenue des Pins
47,9 M\$ au PDI 2022-2031

Pont Jacques-Bizard
97,9 M\$ au PDI 2022-2031

Complexe Turcot
125,3 M\$ au PDI 2022-2031

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières

(en millions de dollars)



Arrondissements

Arrondissements

Les 19 arrondissements de Montréal présentent leurs budgets respectifs pour fournir des services de proximité à la population et pour répondre aux divers besoins d'investissement locaux.

Ils consacrent une part importante de leur budget à la prestation de services au quotidien, comme le maintien de la propreté, les diverses collectes de déchets ou encore le déneigement. Ils appuient également le développement économique local ou soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. En 2022, 977,1 M\$ seront alloués aux budgets de fonctionnement des arrondissements.

En matière d'investissement, les actions sont diversifiées : modernisation et mise aux normes des installations culturelles et sportives, réaménagement des parcs locaux, réfection des rues et des trottoirs, apaisement de la circulation et développement des modes de transport actifs. De 2022 à 2031, 3 550,4 M\$¹⁵ seront réservés aux investissements des arrondissements dans le cadre du PDI.

Portrait des arrondissements

Arrondissement	Population (habitants)	Superficie	Valeur moyenne propriété unifamiliale	Valeur moyenne propriété appartement-condo	Budget de fonctionnement 2022	PDI 2022-2031	Effectif années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	142 934	24,2 km ²	588 100 \$	262 300 \$	60,3 M\$	71,1 M\$	425,6
Anjou	46 570	13,7 km ²	426 100 \$	243 800 \$	28,9 M\$	56,6 M\$	218,7
CDN-NDG	176 793	21,4 km ²	802 700 \$	400 600 \$	72,4 M\$	68,3 M\$	512,7
Lachine	47 672	17,7 km ²	444 900 \$	253 600 \$	30,6 M\$	36,8 M\$	237,1
LaSalle	83 085	16,3 km ²	490 000 \$	290 300 \$	44,2 M\$	54,5 M\$	284
IBSG	20 008	23,6 km ²	489 000 \$	240 100 \$	11,9 M\$	29,3 M\$	121,9
MHM	146 027	25,4 km ²	390 300 \$	248 600 \$	70 M\$	90,1 M\$	563,7
Montréal-Nord	89 240	11,1 km ²	329 900 \$	234 300 \$	45,2 M\$	48,5 M\$	378,1
Outremont	26 456	3,9 km ²	1 595 500 \$	542 500 \$	16,4 M\$	25,6 M\$	118,1
Pierrefonds-Roxboro	75 044	27,1 km ²	413 000 \$	237 500 \$	35 M\$	58 M\$	275,1
Le Plateau-Mont-Royal	109 337	8,1 km ²	861 800 \$	406 800 \$	57 M\$	57 M\$	434,2
RDP-PAT	117 151	42,3 km ²	341 500 \$	189 000 \$	64,4 M\$	127,9 M\$	434,5
Rosemont-La Petite-Patrie	149 268	15,9 km ²	610 900 \$	336 300 \$	65,4 M\$	88,4 M\$	688,8
Saint-Laurent	106 927	42,8 km ²	640 900 \$	312 100 \$	76,6 M\$	96,2 M\$	578,8
Saint-Léonard	84 116	13,5 km ²	531 700 \$	279 200 \$	39,4 M\$	68,6 M\$	247,9
Le Sud-Ouest	85 818	15,7 km ²	528 300 \$	377 700 \$	59,7 M\$	58,4 M\$	427,1
Verdun	73 270	9,7 km ²	803 600 \$	418 300 \$	38,6 M\$	41,2 M\$	322,2
Ville-Marie	96 906	16,5 km ²	1 137 500 \$	491 900 \$	99,4 M\$	141,9 M\$	590,6
VSMPE	148 586	16,5 km ²	428 400 \$	311 700 \$	61,7 M\$	81,3 M\$	424,5

¹⁵ PDI Arrondissements : 1 299,5 M\$; PDI Conseil municipal destiné aux arrondissements : 2 250,9 M\$.

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances

630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

Dépôt légal
4^e trimestre 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

987-2-7647-1856-8
Faits saillants
Budget de fonctionnement 2022
Programme décennal d'immobilisations 2022-2031
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal,
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
27327

Imprimé au Canada sur du papier recyclé.



Montréal 

montreal.ca